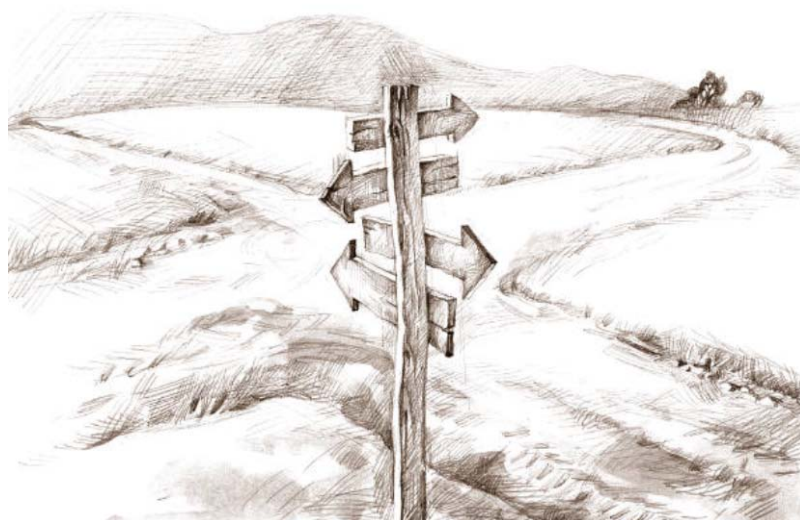


 ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION,
DE LA CULTURE ET DES SPORTS
SERVICE DES FORMATIONS
POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION

Guide de la maturité gymnasiale



Edition 2011-2012

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Interlocuteurs	3
3. Liens Internet	3
4. Offre de formation suite à la 11 ^{ème} année en section de maturités.....	4
5. Structure générale de la maturité gymnasiale dès l'entrée au lycée (12 ^{ème} année)	5
6. Choix pour la 11 ^{ème} année, section de maturités.....	6
7. Choix dès la 12 ^{ème} année, en maturité gymnasiale.....	7

***NB.** : le terme "élève" s'applique indifféremment aux deux sexes*

1. Introduction

Ce guide est destiné à l'élève et à ses parents. Il précise les éléments relatifs à la section dite de maturités de l'école secondaire et, plus particulièrement, concernant la maturité gymnasiale du secondaire II.

En section de maturités, il est attendu que l'élève procède à des choix, ceux-ci portant sur certaines branches seulement, avec un accent particulier pour les disciplines qui l'intéressent et qui correspondent le mieux à ses aspirations et à ses projets personnels. Si l'élève devait s'apercevoir que ses choix ne correspondent pas à ce qu'il espère, il a la possibilité de les modifier. Dans ce cas, certains rattrapages ou mises à jour seront à entreprendre et devront être assumés personnellement.

2. Interlocuteurs

Scolarité obligatoire	Service de l'enseignement obligatoire Rue de l'Ecluse 67 - Case postale 3016 2001 Neuchâtel Courriel: Service.EnseignementObligatoire@ne.ch Tél: 032 889 69 20; fax: 032 889 62 77
Scolarité postobligatoire (maturités gymnasiale, professionnelles et spécialisées)	Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) Office des lycées Espacité 1 – Case postale 2083 2302 La Chaux-de-Fonds Courriel: sfpo@ne.ch Tél. 032 889 69 40; fax: 032 889 60 52
Orientation professionnelle	Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) Rue du Parc 53 2300 La Chaux-de-Fonds Courriel: OCOSP@ne.ch Tél: 032 889 69 59; fax: 032 889 60 45

3. Liens Internet

www.ne.ch	Site de l'Etat de Neuchâtel (rubrique «Enseignement et formation»)
www.ne.ch/formapro	Service des formations postobligatoires
www.ne.ch/seo	Service de l'enseignement obligatoire
www.ne.ch/ocosp	Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle
www.orientation.ch	Portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle
www.rpn.ch	Réseau pédagogique neuchâtelois
edus2.rpn.ch	Serveur pédagogique du Secondaire 2
www.lyceejeanpiaget.ch	Site du Lycée Jean-Piaget, Neuchâtel
www.lddr.ch	Site du Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel
www.rpn.ch/lbc	Site du Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds

4. Offre de formation suite à la 11^{ème} année en section de maturités

La **section de maturités** propose, au terme de la 11^{ème} année, plusieurs voies de formation dont les principales sont :

la maturité gymnasiale :

- la majeure partie du plan d'études est commun à tous les élèves;
- elle conduit à un seul titre (certificat de maturité gymnasiale);
- elle donne accès à toutes les études dans les Universités et les Écoles polytechniques fédérales (EPF), ainsi que dans les Hautes écoles pédagogiques (HEP), voire aux HES moyennant un complément de formation.

la maturité professionnelle :

- elle comprend **5 orientations** :
 - i) artistique;
 - ii) commerciale;
 - iii) santé-social;
 - iv) sciences naturelles;
 - v) technique.
- les orientations ont toutes un contenu commun en **culture générale** et **de développement personnel**; chacune d'entre elles a un contenu spécifique de **connaissances professionnelles**, acquises par apprentissage en entreprise ou dans un lycée d'enseignement professionnel;
- elle donne un accès aux Hautes écoles spécialisées (HES);
- elle n'est pas uniquement réservée aux élèves issus de la section de maturités de l'école secondaire;
- de plus amples informations sont données par la brochure "Après l'école obligatoire".

la maturité spécialisée (travail social et santé) :

- elle fait suite au certificat de culture générale et permet l'entrée dans une HES du même domaine;
- le certificat de culture générale n'est pas pas uniquement réservé aux élèves issus de la section de maturités de l'école secondaire; de plus amples informations sont données par la brochure "Après l'école obligatoire";

De nombreuses autres filières existent. Elles sont décrites par la brochure "Après l'école obligatoire".

NB : La structure générale de la maturité gymnasiale conditionne les plans d'études de la 11^{ème} année de la scolarité obligatoire, section de maturités, car cette année est reconnue au niveau suisse comme étant la première année de la maturité gymnasiale.

5. Structure générale de la maturité gymnasiale dès l'entrée au lycée (12^{ème} année)

Les disciplines fondamentales (DF), l'option spécifique (OS), l'option complémentaire (OC) et le travail de maturité (TM) constituent l'ensemble des disciplines de la maturité gymnasiale.

Les 11 disciplines fondamentales composent la partie commune de l'enseignement. Elles sont énoncées ci-après:

<i>LANGUES</i>	<i>SCIENCES</i>	<i>SCIENCES HUMAINES</i>	<i>ARTS</i>
français 2 ^e langue nationale (allemand ou italien) 3 ^e langue (anglais, grec ou italien)	mathématiques (niveau 1 ou 2) biologie chimie physique	géographie histoire philosophie	arts visuels ou musique

La coloration principale de la maturité est donnée par l'option spécifique. L'élève choisit une des 9 disciplines suivantes :

<i>LANGUES</i>	<i>SCIENCES</i>	<i>SCIENCES HUMAINES</i>	<i>ARTS</i>
◇ espagnol ◇ italien ◇ latin	◇ biologie et chimie ◇ physique et applications des mathématiques	◇ économie et droit ◇ philosophie	◇ arts visuels ◇ musique

Une coloration additionnelle de la maturité est donnée par l'option complémentaire. L'élève choisit une des 11 disciplines suivantes :

<i>SCIENCES</i>	<i>SCIENCES HUMAINES</i>	<i>AUTRE</i>
◇ applications des mathématiques ◇ biologie ◇ chimie ◇ physique ◇ informatique	◇ économie et droit ◇ géographie ◇ histoire ◇ philosophie ◇ psychologie-pédagogie*	◇ sport

* dispensée à l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont, dès la rentrée scolaire 2013-2014.

La coloration finale est donnée par le choix d'un travail de maturité.

Tous les élèves suivent obligatoirement un cours d'introduction à l'économie et au droit.

Le choix du niveau de mathématiques et de l'option spécifique se fait pour la 11^{ème} année de la scolarité obligatoire, section de maturités. Ces choix sont confirmés ou modifiés dès l'entrée au lycée (12^{ème} année), moyennant un rattrapage personnel à la charge de l'élève, si nécessaire. Les choix des 2^{ème} et 3^{ème} langues se font pour la 12^{ème} année. En effet, en 11^{ème} année, l'allemand et l'anglais sont imposés à tous les élèves. Le choix de l'option complémentaire se fera, pour la 13^{ème} année (2^{ème} année au lycée). Toutes les combinaisons ne sont pas admises. Les restrictions sont décrites au Chapitre 7.

6. Choix pour la 11^{ème} année, section de maturités

Pour les disciplines fondamentales, le choix suivant peut être fait :

- Suivre le cours de mathématiques de niveau 1 ou 2. Le niveau avancé (2) est recommandé si l'élève pense poursuivre une formation scientifique, technique ou économique.

Attention : si l'option spécifique choisie ci-dessous est celle des sciences expérimentales, le niveau 2 de mathématiques est exigé.

Pour l'option spécifique, le choix peut être fait parmi 5 disciplines seulement, soit :

- i) espagnol;
- ii) italien;
- iii) langues anciennes (latin et grec) (OLA);
- iv) sciences expérimentales (OSE);
- v) sciences humaines (OSH).

Les disciplines des sciences expérimentales (biologie et chimie ou physique et applications des mathématiques) et des sciences humaines (économie et droit ou philosophie) ne seront différenciées qu'à partir de la 12^{ème} année. Les options spécifiques arts visuels et musique n'apparaîtront également que dès la 12^{ème} année. De plus, le choix de l'option spécifique *langues anciennes* (en 11^{ème} année) permettra de choisir en 12^{ème} année, d'une part la discipline fondamentale grec et d'autre part, l'option spécifique latin.

NB : l'élève qui envisage, dès la 12^{ème} année, de remplacer l'allemand par l'italien en discipline fondamentale (2^{ème} langue nationale) peut s'y préparer en choisissant, en 11^{ème} année, l'italien en option spécifique.

En résumé, les disciplines enseignées en 11^{ème} année sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

DISCIPLINES FONDAMENTALES	français allemand anglais	sciences de la nature monde contemporain et citoyenneté éducation visuelle et artistique éducation musicale
	mathématiques (niveau 1 ou niveau 2)	
OPTION SPÉCIFIQUE	espagnol ou italien ou langues anciennes ou sciences expérimentales ou sciences humaines	
AUTRES BRANCHES	économie familiale éducation physique et sportive	

NB : Les disciplines du groupe 1 sont indiquées en caractères gras. Les autres disciplines font partie du groupe 2.

Dans le cas d'un prolongement de la formation, il faut choisir, au cours de la 11^{ème} année, entre :

- **la maturité gymnasiale;**
- **l'une des orientations de la maturité professionnelle** : artistique – commerciale – santé/social – technique – sciences naturelles;
- **le certificat de culture générale suivi de la maturité spécialisée**
- **une autre formation**, telle que par exemple: un apprentissage en entreprise ou en école de métiers, etc. (voir la brochure «Après l'école obligatoire» et la documentation des offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle).

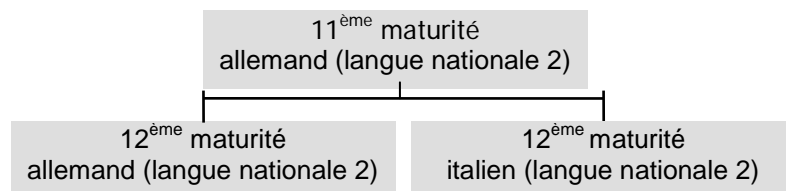
7. Choix dès la 12^{ème} année, en maturité gymnasiale

L'accès à l'un des lycées du canton permet de préparer une maturité gymnasiale. Une des conditions d'admission est la promotion au terme de la 11^{ème} année en section de maturités.

Chaque élève pourra colorer sa maturité par les choix, pour la 12^{ème} année, des disciplines fondamentales et de l'option spécifique proposées et par celui, pour la 13^{ème} année, de l'option complémentaire. La teinte finale sera obtenue par le choix du thème du travail de maturité.

Pour les disciplines fondamentales, trois choix peuvent être faits pour la 12^{ème} année :

- Poursuivre l'étude de l'allemand en discipline fondamentale ou le remplacer par l'italien en 2^{ème} langue nationale :



Le choix de l'italien suppose de connaître cette langue ou d'en avoir suivi l'enseignement en 11^{ème} année en option spécifique. Le choix d'une nouvelle option spécifique en 12^{ème} année peut impliquer un rattrapage personnel à la charge de l'élève.

NB : Le choix de l'italien en 2^{ème} langue exclut l'étude de l'allemand (qui n'est offert ni en option spécifique ni en option complémentaire).

Le programme de cours de la plate-forme 1 (cycle 1 et cycle 2) de la HEP-BEJUNE comprend la didactique de l'allemand.

- Confirmer ou modifier sa 3^{ème} langue parmi les 3 possibilités offertes, soit : anglais, grec ou italien.

Si le choix se porte sur l'italien ou le grec, un rattrapage personnel à la charge de l'élève peut être nécessaire. En prévision de la suite des études, il est important de souligner qu'en cas d'orientation vers des études économiques et commerciales, l'apprentissage de l'anglais est nécessaire ; il est plus fortement recommandé pour les études techniques et scientifiques.

- Confirmer ou modifier son niveau de mathématiques 1 ou 2.

Il faut rappeler que le choix des mathématiques niveau 2 est recommandé à l'élève qui pense s'orienter vers des études scientifiques, techniques ou économiques.

Pour l'option spécifique, le choix pour le pour la 12^{ème} année est fait parmi les 9 disciplines suivantes :

LANGUES	SCIENCES	SCIENCES HUMAINES	ARTS
<ul style="list-style-type: none"> ◇ espagnol ◇ italien ◇ latin 	<ul style="list-style-type: none"> ◇ biologie et chimie ◇ physique et applications des mathématiques 	<ul style="list-style-type: none"> ◇ économie et droit ◇ philosophie 	<ul style="list-style-type: none"> ◇ arts visuels ◇ musique

Il n'est pas possible de choisir la même langue en discipline fondamentale et en option spécifique. Par conséquent, les élèves ayant choisi l'italien en discipline fondamentale ne pourront pas prendre la même discipline en option spécifique.

Le choix de l'option spécifique vient confirmer, préciser ou modifier le choix fait en 11^{ème} année. En cas de modification, un rattrapage personnel, à la charge de l'élève, peut être nécessaire.

Pour l'option complémentaire, le choix pour la 13^{ème} année (2^{ème} année au lycée) est fait parmi les 11 disciplines suivantes :

<i>SCIENCES</i>	<i>SCIENCES HUMAINES</i>	<i>AUTRE</i>
<ul style="list-style-type: none"> ◇ application des mathématiques ◇ biologie ◇ chimie ◇ physique ◇ informatique 	<ul style="list-style-type: none"> ◇ économie et droit ◇ géographie ◇ histoire ◇ philosophie ◇ psychologie/pédagogie* 	<ul style="list-style-type: none"> ◇ sport

* dispensée à l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont, dès la rentrée scolaire 2013-2014.

Il n'est pas possible de choisir la même discipline en option spécifique et en option complémentaire.

Si l'une des options spécifiques "musique" ou "arts visuels" est choisie, il n'est pas possible de choisir l'option complémentaire "sport".

Dès la 13^{ème} année, toutes les disciplines choisies doivent être conduites jusqu'aux examens de maturité qui se déroulent à la fin de la 14^{ème} année (3^{ème} année de lycée).

Pour le travail de maturité, le choix du thème se fait en 13^{ème} année

Le travail de maturité est réalisé entre la 13^{ème} et la 14^{ème} année.

Le choix d'une maturité bilingue s'effectue avant l'entrée au lycée.

Avant son admission au lycée, l'élève peut choisir une voie lui permettant de suivre une partie de l'enseignement dans une autre langue (allemand ou anglais). Cette offre permet d'obtenir la mention bilingue sur le titre de maturité. L'engagement est pris pour les trois années de lycée et dépend de l'option spécifique retenue.

La maturité bilingue français-allemand est offerte par le Lycée Jean-Piaget à Neuchâtel. Le Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel propose la même offre pour l'anglais, alors que le Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds propose aussi bien la maturité bilingue français-allemand que français-anglais.

En résumé, les disciplines de la maturité gymnasiale pour les années 12, 13 et 14 sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

11 DISCIPLINES FONDAMENTALES	<ul style="list-style-type: none"> ◇ français ◇ allemand ou italien ◇ anglais ou grec ou italien ◇ mathématiques niveau 1 ou niveau 2 ◇ biologie ◇ chimie ◇ physique 	<ul style="list-style-type: none"> ◇ géographie ◇ histoire ◇ philosophie ◇ arts visuels ou musique
UNE OPTION SPÉCIFIQUE	(confirmation, précision ou nouveau choix avec rattrapage si nécessaire)	
UNE OPTION COMPLÉMENTAIRE	(dès la 13 ^{ème} année)	
UN TRAVAIL DE MATURITÉ	(réalisé en 13 ^{ème} et 14 ^{ème} années)	
Ainsi que l'introduction à l'économie et au droit et l'éducation physique et sportive		